Nations Unies S/PV.5149



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5149e séance

Jeudi 24 mars 2005, à 10 h 25

New York

Président :	M. Sardenberg	(Brésil)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Zinsou
	Chine	M. Cheng Jingye
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Baka
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

05-28242 (F)



La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Je lui donne la parole.

M. Prendergast (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte par l'exposé de ce mois pour porter mon attention sur la visite effectuée par le Secrétaire général du 13 au 16 mars en Israël et dans le territoire palestinien occupé.

La principale raison de la visite a été l'invitation qui lui a été faite par le Gouvernement israélien d'assister à l'inauguration du nouveau Musée d'histoire de l'Holocauste à Yad Vashem. Le Secrétaire général faisait partie d'une vaste délégation composée de présidents, de premiers ministres et d'autres hauts fonctionnaires du monde entier. Dans ses remarques, à la cérémonie inaugurale, prenant la parole au nom des invités internationaux, il a mis l'accent sur le devoir de l'ONU de commémorer la Shoah et a déclaré :

> « L'ONU a la responsabilité sacrée de se battre contre la haine et l'intolérance. Si l'ONU n'était pas aux premiers rangs de la lutte contre l'antisémitisme et les autres formes du racisme, elle renierait son histoire et compromettrait son avenir ».

Le Secrétaire général a profité de l'occasion de sa visite pour tenir des réunions avec divers dirigeants israéliens et palestiniens, notamment le Premier Ministre Sharon et le Président Abbas. La visite l'a conforté dans sa conviction que les Palestiniens et les Israéliens ont pris les premières mesures en vue d'une pleine reprise du processus de paix. Il en est reparti avec des sentiments d'espoir et d'optimisme prudents, mais également avec le sentiment que les difficultés et les retards sont inévitables. Le Secrétaire général est fermement convaincu qu'un appui et un encouragement actifs de la part du Quatuor et de la communauté internationale sont plus essentiels que jamais.

Israéliens et Palestiniens ont fait état au Secrétaire général des progrès réalisés, des difficultés rencontrées au cours des dernières semaines, des mesures qu'il reste à prendre ainsi que des conditions générales requises en vue d'une reprise des négociations de paix.

Le Gouvernement israélien a souligné que sa première préoccupation était de voir l'Autorité palestinienne joindre le geste à la parole en prenant des mesures pour traduire en justice ceux qui organisent ou commettent des actes de terrorisme. Les dirigeants israéliens ont exprimé leur crainte qu'un cessez-le-feu, et que le résultat de la réunion du Caire, le 15 mars, à eux seuls, ne soient pas suffisants, et puissent même rendre plus difficile le démantèlement par l'Autorité palestinienne des capacités et infrastructures terroristes. Ils ont fait observer que ce démantèlement était une obligation palestinienne au titre de la Feuille de route.

Les dirigeants de l'Autorité palestinienne ont souligné avec une égale vigueur la nécessité urgente de soulager les souffrances quotidiennes de leur population. Ils ont exprimé leur déception devant le refus d'Israël d'assouplir notablement les bouclages ou de libérer un grand nombre de prisonniers, en particulier ceux qui ont de l'influence et de l'importance pour les Palestiniens, ainsi que devant les retards enregistrés dans la mise en œuvre des engagements de Charm el-Cheikh. Sans ces mesures de renforcement de la confiance, ils seraient incapables de réunir l'appui populaire nécessaire derrière le processus de paix. Les interlocuteurs palestiniens du Secrétaire général étaient également fort préoccupés par ce qu'ils ont décrit comme la poursuite des actes unilatéraux d'Israël. J'y reviendrai plus longuement tout à l'heure.

Les parties, dans leurs exposés respectifs, ont fait valoir au Secrétaire général combien il était nécessaire et urgent d'œuvrer à de meilleurs rapports et de rétablir

la confiance. Il a exhorté les parties à engager un dialogue direct et des négociations. Les processus de paix, a-t-il averti, ne souffrent pas la stagnation.

Le Secrétaire général a déclaré à ses interlocuteurs palestiniens que l'ONU restait déterminée à appuyer les efforts actuels de l'Autorité palestinienne aux niveaux de la sécurité, de la réforme et des élections. Ils ont discuté des résultats positifs de la conférence de Londres et de la décision de revoir les structures de l'aide financière afin d'améliorer les dispositifs de suivi et de coordination de l'assistance, de transférer davantage de responsabilités à l'Autorité palestinienne et de renforcer l'efficacité globale de l'effort d'assistance des donateurs. Les dirigeants palestiniens ont demandé au Secrétaire général de faire valoir aux partenaires internationaux la nécessité d'un versement le plus rapide possible de l'aide qu'ils ont si généreusement promise, compte tenu de la difficile situation budgétaire et économique que continuent de connaître les Palestiniens.

Le plan de désengagement israélien a fait l'objet de nombreuses discussions. Le Secrétaire général en est sorti avec l'impression d'une grande détermination du Premier Ministre, M. Sharon, à poursuivre la mise en œuvre du plan, malgré l'importante opposition intérieure. L'ONU salue et appuie, toujours, le retrait israélien de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie. Cela devrait servir à revitaliser le processus de paix. Le Secrétaire général a signifié aux parties combien il importait de coordonner entièrement tous les aspects de ce retrait. Faute de préparation et de coopération suffisantes, des problèmes pourraient se présenter. Le Secrétaire général a réitéré notre position et la position du Quatuor, à savoir que ce retrait n'était pas une fin en soi mais un pas important dans un processus global, qui devait être conforme à la Feuille de route et à ses objectifs.

Sur le plan intérieur, M. Sharon a dit au Secrétaire général que le Gouvernement israélien connaîtrait ce mois le moment de vérité. Il a expliqué que le vote du budget 2005 au Parlement était prévu la semaine prochaine et que si la Knesset n'approuvait pas le budget avant la fin du mois, cela signifierait la chute du Gouvernement et la tenue automatique de nouvelles élections. Cela compromettrait la mise en œuvre rapide de l'initiative de retrait israélienne, qui conserve l'appui de plus de 60 % du public israélien.

Le Président Abbas nous a assuré que l'Autorité palestinienne coopérait pleinement aux préparatifs du retrait; et qu'un important investissement serait nécessaire de la part des donateurs afin d'assurer la viabilité économique de la bande de Gaza. Toutefois, les dirigeants palestiniens ont fait état de la crainte répandue, chez les Palestiniens, que ce retrait ne signifie en fait : « on commence avec Gaza et avec Gaza on finit », ainsi que de la crainte d'actes unilatéraux tels qu'une importante expansion des colonies de peuplement et la construction de la barrière.

Je voudrais souligner ici la préoccupation de l'ONU face à l'incapacité dont a fait preuve Israël jusqu'à présent de démanteler les colonies de peuplement et de geler l'expansion de l'implantation. Le rapport récent du Gouvernement sur les nouvelles colonies, dressé par l'ancien Procureur général israélien, Talia Sasson, fait le constat que plusieurs ministères, ainsi que les Forces de défense israéliennes, et l'Organisation sioniste mondiale, ont appuyé la construction de colonies non autorisées. Le Cabinet a approuvé le rapport le 13 mars, y compris sa recommandation centrale, à savoir que le Gouvernement « assume lui-même la responsabilité de ce qui se passe au niveau des colonies dans les territoires et ne se contente pas de regarder faire les colons, sans que personne ne les arrête. »

Pourtant, il y a également eu, cette semaine, des informations officieuses faisant état d'une décision du Gouvernement d'approuver la construction cette année d'au moins 3 500 nouvelles unités de logement, destinées à relier l'importante implantation israélienne de Maaleh Adoumim à Jérusalem. La Feuille de route stipule clairement qu'Israël doit démanteler les colonies et geler l'activité d'implantation et la position du Quatuor est qu'aucune des parties ne doit entreprendre d'actes risquant de préjuger les pourparlers sur le statut final. Nous pensons qu'il est nécessaire d'interrompre ces activités maintenant pour préserver l'espoir d'un avenir viable au sein du peuple palestinien.

Nos préoccupations à l'égard de la politique d'implantation israélienne ne peuvent être dissociées de la question de la barrière. Le tracé récemment adopté comprend encore un pourcentage notable de terres palestiniennes, ce qui a des retombées sur les moyens de subsistance de nombreux Palestiniens. Israël déclare que la barrière est une structure temporaire destinée à faire face aux problèmes de

sécurité. Toutefois, quiconque en a observé l'ampleur et le tracé ne peut manquer de s'inquiéter de ses incidences possibles pour la continuité du futur État palestinien. Nous réitérons l'appel que nous lançons régulièrement à Israël pour qu'il honore ses obligations juridiques telles qu'énoncées dans l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, en date du 4 juillet 2004, et la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale, et trouve d'autres moyens de répondre à ses légitimes préoccupations de sécurité.

Au cours de la période à l'examen, la mise en œuvre des engagements pris au sommet de Charm el-Cheikh, le 8 février dernier, s'est poursuivie mais pas aussi rapidement que lors des premières étapes décrites à la séance d'information du mois dernier. C'est seulement le 16 mars que les questions non réglées relatives au transfert de Jéricho – première des cinq villes de la Cisjordanie à être transférées avec leurs environs à l'Autorité palestinienne – ont enfin été résolues. Tulkarem a été transférée le 21 mars après des retards analogues. Les négociations portant sur le transfert de Bethléem, Qalqiliya et Ramallah sont en cours mais des difficultés subsistent. La question du transfert de trois autres grands centres urbains de Cisjordanie – Naplouse, Jénine et Hebron – a été reportée à un examen ultérieur.

Parallèlement, le comité ministériel conjoint israélo-palestinien n'est pas parvenu à l'accord espéré sur la libération de 400 nouveaux prisonniers palestiniens. De même, seuls 16 déportés palestiniens sur 60 ont été autorisés jusqu'à présent à retourner à Bethléem. Je voudrais réitérer la position du Quatuor et exhorter les deux parties à mettre intégralement en œuvre les engagements réciproques pris au sommet de Charm el-Cheikh.

Le résultat le plus important du sommet de Charm el-Cheikh a été l'annonce faite par le Premier Ministre israélien, M. Sharon, et le Président Abbas d'un arrêt de la violence et des opérations militaires. Cet important objectif sera difficile à atteindre, notamment en raison des militants extrémistes dont l'objectif est de faire dérailler le processus de paix. L'attentat suicide du 25 février à Tel-Aviv, qui a fait cinq morts et plus de 50 blessés parmi les Israéliens, nous rappelle de façon tragique la fragilité de ce processus. Le Secrétaire général a condamné cet attentat et demandé à l'Autorité palestinienne de prendre des mesures contre tous ceux qui organisent et commettent des actes de terrorisme et de violence.

Dans mon dernier exposé au Conseil de sécurité, j'ai parlé de la situation au Liban au lendemain de l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri et de 19 autres personnes, le 14 février. Le Liban est depuis en proie à l'incertitude politique. Le 28 février, le Gouvernement du Premier Ministre Omar Karamé, a démissionné. Dix jours plus tard, le Président Lahoud a demandé à M. Karamé de former un nouveau Gouvernement. M. Karamé n'a pas encore été en mesure de réaliser son objectif : former un gouvernement d'union nationale avec l'opposition.

Les Libanais ont publiquement manifesté leurs opinions politiques lors de fréquentes manifestations dans le district central de Beyrouth, à l'appui du Gouvernement comme de l'opposition. Par exemple, le 8 mars, un grand rassemblement en faveur de la Syrie, principalement organisé par le Hezbollah, a eu lieu à Beyrouth. Le 14 mars, une manifestation tout aussi importante, voire davantage, organisée par l'opposition, a eu lieu à Beyrouth. Nous sommes heureux de constater qu'à ce jour, toutes ces manifestations se sont déroulées dans le calme et dans l'ordre, sans incident majeur.

Contrastant avec le calme de ces manifestations, deux attentats à la bombe au début de cette semaine, à Beyrouth et à Jounieh, ont fait trois morts et environ 19 blessés. Dans une déclaration prononcée mercredi le 23 mars, après le deuxième attentat, le Secrétaire général a invité le Gouvernement libanais à traduire les responsables de ces attentats en justice et à empêcher la situation de détériorer. Il a demandé instamment à toutes les parties intéressées de tout mettre en œuvre pour préserver la stabilité et l'unité nationale du Liban. Il est profondément convaincu que le peuple libanais devrait pouvoir décider de l'avenir de son pays de façon pacifique et démocratique.

Je voudrais également signaler qu'aujourd'hui, le Secrétaire général transmettra au Conseil le rapport de la Mission d'enquête sur l'assassinat du Premier Ministre Hariri, survenu le 14 février.

En ce qui concerne la situation dans le sud du Liban, les deux derniers mois ont été relativement calmes le long de la Ligne bleue. Malheureusement, les forces aériennes israéliennes ont continué de violer la Ligne bleue, quoique à un rythme moindre. Le 17 mars, il y a eu une augmentation soudaine du nombre de survols, lorsque neuf violations aériennes, qui auraient eu lieu sur de vastes zones du sud du

Liban au moyen de 10 avions à réaction, ont été enregistrées.

Comme le Conseil le sait, le Secrétaire général s'est rendu cette semaine à Alger pour participer au Sommet arabe. Il salue la décision prise par les dirigeants arabes de relancer l'initiative de paix arabe. La participation arabe au processus de paix est essentielle. Une solution durable au conflit devra prendre en compte les voies de négociation régionales.

Il y a beaucoup d'obstacles et de défis. Mais l'impasse a été rompue. À la conférence de Londres du 1er mars et à la réunion du Quatuor qui s'est tenue en marge de cette conférence, la communauté internationale a clairement manifesté sa volonté de renouer avec les Israéliens et les Palestiniens et de les aider activement. Comme le Secrétaire général l'a souligné à maintes reprises aussi bien auprès des Israéliens que des Palestiniens, nous devons voir au-delà des prochaines mesures immédiates. Nous devons nous préparer au désengagement, avec tout ce que cela implique dans la pratique, mais aussi à ce qui suivra. C'est une tâche qui n'est pas réservée aux parties; elle concerne également la communauté internationale. Il va sans dire que la poursuite du processus actuel reste fondamentalement la responsabilité des parties. Mais, en tant que communauté internationale, nous devons être disposés à les aider sur la voie rocailleuse qui les fera passer de la violence et la terreur, du bain de sang et des souffrances, à une vie meilleure dans la paix et la sécurité. Ce faisant, nous ne devons pas oublier notre destination finale : une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, la fin de l'occupation de 1967, et deux États – Israël et une Palestine souveraine, viable, d'un seul tenant et démocratique – vivant côte à côte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Prendergast de son exposé très complet.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.